

INTITULÉ DU POSTE :

**REFERENT/E « VIE COLLECTIVE »
SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

IDENTIFICATION DU POSTE

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : MORBIHAN

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : encadrement des séjours de cohésion 2024

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion ou au nouveau dispositif classes et lycées engagées.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 14 jours consécutifs:

En 2024, 8 séjours de cohésion seront proposés : 4 séjours sur inscription individuelle et 4 séjours dans le cadre des « classes et lycées engagés » :

Séjours sur inscription individuelle	Dates des séjours : - 5 ou 4 jours de formation - 12 ou 13 jours de séjours dont 2 jours de repos)
Février	21 février au 9 mars
Avril	17 avril au 4 mai
Juin	12 au 28 juin
Juillet	28 juin au 15 juillet

Séjours dans le cadre des CLE	Dates des séjours : - 5 ou 4 jours de formation - 12 ou 13 jours de séjours dont 2 jours de repos)
Mars 1	6 mars au 23 mars
Mars 2	20 mars au 6 avril
Mai	8 mai au 25 mai
Juin	29 mai au 14 juin

Des jours de conception/préparation et suivi (2 jours) sont également à prévoir en amont du séjour (à définir avec le chef de centre et/ou chef de projet). Les jours de repos compensateurs, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés - jusqu'à 4 jours -, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

POSSIBILITE DE CANDIDATER A PLUSIEURS SESSIONS.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : Référent/e « volontaires à besoins éducatifs particuliers »

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : 0

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)

Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- **Développer la cohésion nationale**, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République.
- **Promouvoir une culture de l'engagement**, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances.
- **Renforcer la résilience de la Nation**, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le SNU s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat.

Le parcours SNU s'articule en 2 étapes :

1. **un séjour de cohésion** de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense ;
2. **une phase d'engagement** permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion. Qu'elle repose sur un engagement de courte durée (mission d'intérêt général) ou de longue durée (service civique, réserves, engagement bénévole etc.), l'enjeu de la phase d'engagement réside dans la réalisation d'un parcours construit et consolidé par chaque jeune lui-même à partir d'une offre identifiée et accessible notamment via la plateforme www.snu.gouv.fr.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins.

DESRIPTIF DE LA STRUCTURE :

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : **un/e chef/fe de centre**, un/e ou deux adjoints/tes au chef/fe de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un/e référent/e vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs/trices de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Le/la référent/e « vie collective » mène des actions de prévention pour sécuriser l'inclusion de tous les jeunes et prévenir les risques de rupture de séjour. Il/elle coordonne par ailleurs la mise en place des créneaux de démocratie interne. Il/elle n'est pas en responsabilité d'un groupe, il/elle est aux côtés des tuteurs/trices de maisonnées et agit sous l'autorité de la/du chef/fe de centre.

Il/elle assure les missions suivantes :

1. Pour favoriser le vivre ensemble et l'inclusion de tous les jeunes volontaires
 - Il/elle coordonne la mise en place des temps de démocratie interne, l'organisation du conseil de vie du séjour (CVDS) et encourage les initiatives des volontaires dans ce domaine.
 - Il/elle contribue à expliciter, faire comprendre et accepter le règlement intérieur et les règles de vie en vigueur au sein du centre ;
 - Dès le début du séjour, il/elle repère les situations problématiques et sous l'autorité de la/du chef/fe de centre, s'assure de leur prise en charge par l'encadrement compétent, en particulier en ce qui concerne l'inclusion des volontaires à besoins particuliers ;
 - Il/elle rend compte des situations des jeunes en difficulté d'adaptation aux règles collectives du séjour ;
 - Il/elle peut, en complément des encadrants compétents (cadre de compagnie, référent sanitaire...), assurer un rôle d'écoute et d'orientation des volontaires en difficulté ;
 - Le/la référent/e vie collective est le/la **référent/e harcèlement** du séjour de cohésion (repérage, orientation éventuelle, prise en charge de situations ...).
2. Comme l'ensemble des tuteurs/trices, il/elle doit :
 - Tenir des messages de prévention des conduites addictives ;
 - Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements disciplinaires ;
 - Gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits ;
 - Veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter les règles de sécurité et le règlement intérieur ;

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

QUALIFICATIONS :

- Etre titulaire du BAFA au minimum (ou d'un diplôme figurant dans la liste de l'arrêté du 9 février 2007 (titres et diplômes permettant d'exercer en ACM) avec un approfondissement portant sur le handicap
- Etre titulaire de l'attestation de formation PSC1

CONNAISSANCES :

- Premiers secours en santé mentale ;
- Psychologie de l'enfant ;
- Identification des risques psycho-sociaux ;
- Sécurité physique et morale des mineurs.

COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
- Capacité d'écoute et réactivité ;
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
- Expérience dans l'encadrement des adolescents ;
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation ou à besoins particuliers.

REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI: en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour (hors indemnité congé payé).

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

CONTACTS RESSOURCES HUMAINES (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Documents (CV+ lettre de motivation) à adresser à :

Mme Véronique FORLIVESI, cheffe de projet SNU : ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr